



MAIRIE
de
HOUPLIN-ANCOISNE
59263

☎ 03 20 90 05 52
Fax 03 20 32 71 39
www.mairie-houplin-ancoisne.fr

Houplin-Ancoisne, le

Monsieur le Maire de HOUPLIN-ANCOISNE

A

N°2018 V126

Nous, Maire de la Commune d'HOUPLIN-ANCOISNE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté en date du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,
Vu la demande de la société LUDINA,
Vu la nécessité d'entreprendre des travaux – pose de potelet - **rue du Cimetière** à HOUPLIN-ANCOISNE,
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution de ces travaux confiés à la société **LUDINA, 102 Pavé du Moulin, CS60527 – 59260 HELLEMES** et ainsi prévenir tous risques d'accidents,

ARRETONS :

- Article 1. : La circulation routière sera réglementée **Rue du Cimetière le 19 novembre**, et pour toute la durée des travaux (environ 1 jour).
En particulier, la vitesse sera limitée à 30 KM/Heure et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier pendant la période de réalisation des travaux, entre **9H et 18H**.
- Article 2. : La circulation routière sera éventuellement réglementée par l'emploi de feux en sens alterné, pendant la durée des travaux.
- Article 3. : La signalisation du chantier sera réalisée conformément aux textes en vigueur relatifs à la signalisation temporaire des routes.
- Article 4. : La maintenance de la signalisation sera assurée par l'entreprise **LUDINA**, chargée des travaux.
- Article 5. : Les usagers devront se conformer à la signalisation réglementaire qui sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 6. : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de WATTIGNIES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

.../...


Article 7. :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE :
 - Service Voirie & Espaces publics
 - Service Signalisation
- TRANSPOLE – sous-traitance bus
- ESTERRA :
 - Dépôt de SEQUEDIN – Fax. 03.20.17.91.39,
- Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de WATTIGNIES ;
- Police Municipale ;
- **LUDINA.**

Fait à HOUPLIN-ANCOISNE,
Le 5 novembre 2018

Le Maire,




J. CRESREL